

Plan d'urgence d'aérodromes

Nika Meheza MANZI,
Regional Officer AGA
ICAO, WACAF Office



Sommaire

- **Généralités**
- **Cadre réglementaire**
- **Plan d'urgence d'aérodrome**
- **Facteurs clés de succès**
- **Planification des mesures d'urgence aux aéroports, (Doc 9137 – 7ème partie)**
- **Dispositions de santé publique dans le plan d'urgence d'aéroport**



Généralités

L'établissement d'un plan d'urgence d'aérodrome est l'opération consistant à déterminer les moyens de faire face à une situation d'urgence survenant sur l'aérodrome ou dans son voisinage.

Le but d'un plan d'urgence d'aérodrome est de limiter le plus possible les effets d'une situation d'urgence, notamment en ce qui concerne le sauvetage des vies humaines et le maintien des opérations aériennes.

Le plan spécifie les procédures de coordination des activités des divers services d'aérodrome et des services des agglomérations voisines qui pourraient aider à faire face aux situations d'urgence.



Cadre réglementaire

- **Annexe 14 - Chapitre 9**
- **Manuel des services d'aéroports, 7ème partie**
 - Doc 9137-AN/898 – Planification des mesures d'urgence aux aéroports
- **Manuel sur la certification des Aérodrômes**
 - Document 9774, Appendice 1, Partie 4.3
- **Manuel de gestion de la sécurité**
 - Document 9859, Appendice 3 au Chapitre 5 - Planification des interventions d'urgence



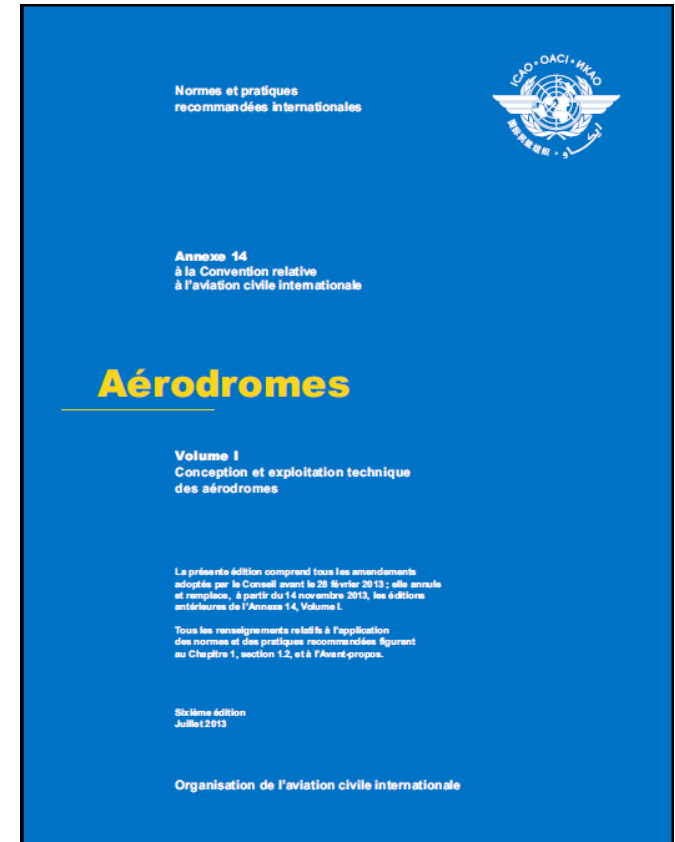
ICAO

UNITING AVIATION

Annexe 14 – Aerodromes

Vol. 1 - Conception et exploitation technique des aérodrômes

- Chapitre 9 – Services, matériel et installations
- **9.1 Plan d'urgence d'aérodrome** (contient 16 normes et pratiques recommandées)





Le plan d'urgence d'aérodrome

- **Annexe 14 - 9.1.1** Un plan d'urgence sera établi pour tout aérodrome en proportion des opérations aériennes et autres activités pour lesquelles il est utilisé.
- **Annexe 14 - 9.1.2** Le plan d'urgence d'aérodrome permettra d'assurer la coordination des mesures à prendre dans une situation d'urgence survenant sur l'aérodrome ou dans son voisinage.
 - *Note 1.— Parmi les situations d'urgence on peut citer : les situations critiques concernant des aéronefs, le sabotage, y compris les menaces à la bombe, les actes de capture illicite d'aéronef, les incidents dus à des marchandises dangereuses, les incendies de bâtiments, les catastrophes naturelles et les **urgences de santé publique**.*
 - *Note 2.— Comme exemples d'urgence de santé publique, on peut citer un risque accru de propagation internationale d'une maladie transmissible grave par des voyageurs aériens ou du fret aérien et une grave épidémie de maladie transmissible susceptible d'affecter une grande proportion du personnel d'un aérodrome*

Contenu d'un plan d'urgence

- Types de situation d'urgence auxquels il est destiné à faire face
- Organes appelés à intervenir dans le plan
- Responsabilités et le rôle de chaque organe, du centre directeur des opérations d'urgence et du poste de commandement, pour chaque type de situation d'urgence
- Noms et numéros de téléphone des services ou des personnes à alerter dans le cas d'une situation d'urgence donnée
- Plan quadrillé de l'aérodrome et de ses abords immédiats.

Organismes concernés

- **Annexe 14 - 9.1.3** Le plan coordonnera l'intervention ou la participation de tous les organes existants qui, de l'avis des autorités compétentes, pourraient aider à faire face à une situation d'urgence.
 - *Note 1. — Parmi ces organes, on peut citer :*
 - *Sur l'aérodrome : les organismes du contrôle de la circulation aérienne, les services de sauvetage et d'incendie, **l'administration de l'aérodrome, les services médicaux et ambulanciers**, les exploitants d'aéronefs, les services de sûreté et la police ;*
 - *Hors de l'aérodrome : les services d'incendie, la police, les autorités sanitaires (**notamment les services médicaux, ambulanciers, hospitaliers et de santé publique**), les unités militaires et les services de surveillance des ports ou des côtes.*
 - *Note 2. — Le rôle des **services de santé publique** consiste entre autres à **établir des plans visant à réduire au minimum les incidences néfastes, sur la communauté, des événements touchant la santé et à s'occuper des questions de santé publique** plutôt qu'à dispenser des soins de santé à des personnes.*

Urgences en environnements difficiles

Dans le cas des aérodrômes situés près d'étendues d'eau ou de marécages au-dessus desquels s'effectue une portion appréciable des approches ou des départs, le plan prévoira la mise en œuvre rapide de services de sauvetage spécialisés appropriés et la coordination avec ces services.



Infrastructures



- Centre directeur des opérations d'urgence
- Poste de commandement mobile
- Systèmes de communication
- Autres



Exercice d'exécution du plan d'urgence

- **Annexe 14 - 9.1.12** Le plan contiendra des procédures pour la mise à l'épreuve périodique de sa validité et pour l'analyse des résultats obtenus, en vue d'en améliorer l'efficacité.
- **Annexe 14 - 9.1.13** Le plan sera mis à l'épreuve en procédant :
 - a) *à un exercice d'exécution général, à des intervalles ne dépassant pas deux ans, et à des exercices d'urgence partiels, durant l'année intermédiaire, pour vérifier que toute insuffisance constatée au cours de l'exercice général a été corrigée ; ou*
 - b) *à une série d'essais modulaires commençant durant la première année et se terminant par un exercice général, à des intervalles ne dépassant pas trois ans.*

Le plan sera revu alors, ou après une urgence réelle, afin de remédier à toute insuffisance constatée lors des exercices ou lors de l'urgence réelle.

Facteurs clés de succès

- **COMMANDEMENT,**
- **COMMUNICATION**
- **COORDINATION**

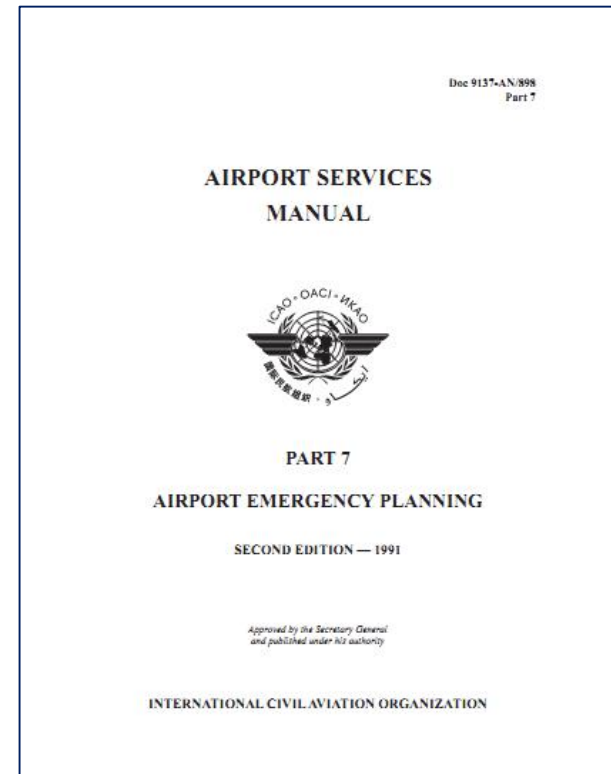
Le plan tiendra compte des principes des facteurs humains afin de favoriser l'intervention optimale de tous les organismes existants qui participent aux opérations d'urgence.



Planification des mesures d'urgence aux aéroports

Doc 9137 – 7^{ème} partie

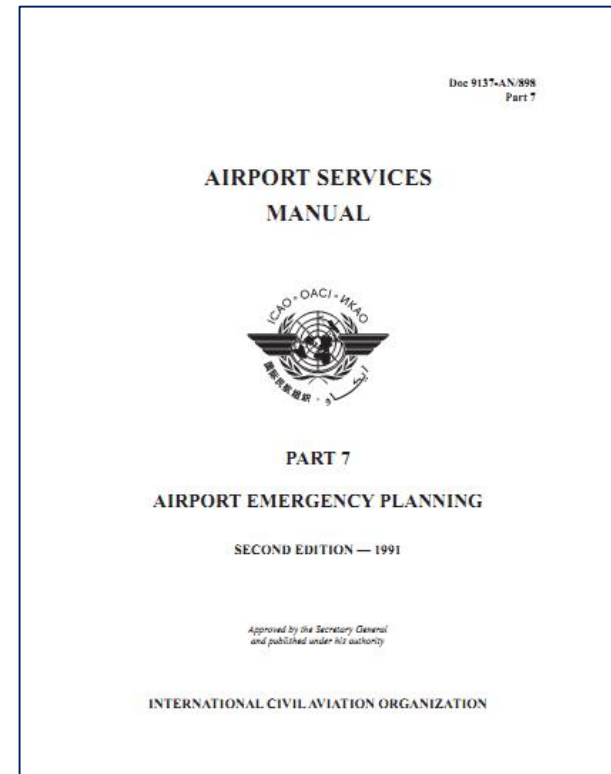
- Organismes concernés
- Responsabilités et rôle des divers intervenants selon le type d'évènement
- Centre directeur des opérations d'urgence et poste de commandement mobile
- Commandant et coordinateur (s) pour le plan
- Plan quadrillé



Planification des mesures d'urgence aux aéroports

Doc 9137 – 7^{ème} partie

- Renseignements sur les bureaux à appeler
- Triage des victims et soins médicaux
- Soins à donner aux survivants indemne
- Enlèvement des dépouilles mortelles
- Télécommunications
- Exercices d'application du plan d'urgence d'aéroport
- Révision du plan d'urgence d'aéroport



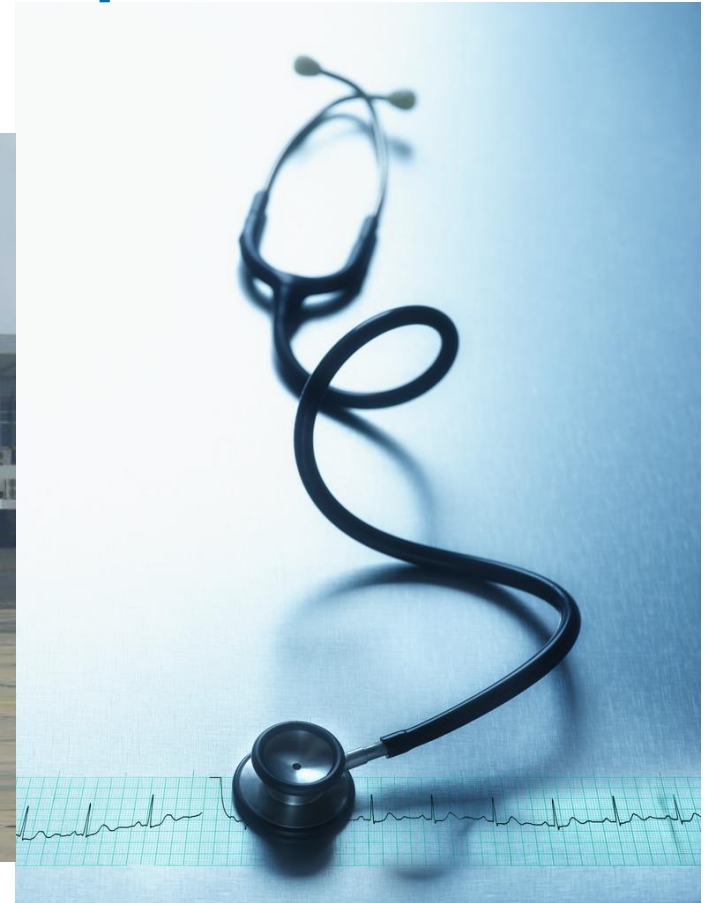


Planification des mesures d'urgence aux aéroports

Doc 9137 – 7^{ème} partie

- Appendice 2 . Canevas d'un plan d'urgence d'aéroport
- Appendice 3 . Services médicaux d'aéroport
- Appendice 4 . Préservation des indices pour les enquêtes sur accidents d'aviation
- Appendice 5 . Ententes d'assistance mutuelle en cas d'urgence
- Appendice 6 . Accidents d'aviation aboutissant dans l'eau
- Appendice 7 . Exploitants d'aéronefs (trousses d'urgence)
- Appendice 8 . étiquette d'identification des victimes
- Appendice 9 . Formulaire de compte rendu et d'évaluation de l'exercice d'application du plan d'urgence

Dispositions de santé publique dans le plan d'urgence d'aéroport



Communication

- Etablir un point de contact précis pour la formulation des politiques et l'organisation opérationnelle des mesures de préparation ;
- Créer un poste (ou des postes avec des lignes de communication adéquates) dont le titulaire serait chargé de la mise en œuvre opérationnelle du plan national de préparation de l'aviation, et aurait suffisamment d'autonomie et de flexibilité pour formuler des politiques et prendre des décisions rapidement.
- Établir des liens de communication avec les entités impliquées

Dépistage

En collaboration avec l'Autorité de santé publique:

- Mettre en place un système permettant de soumettre rapidement les voyageurs aux mesures de dépistage recommandées par l'OMS [RSI (2005), articles 23.2, 23.3, 31 et 32] ;
- Mettre en place un système, conformément aux directives de l'autorité de santé publique, d'évaluation des voyageurs dont le dépistage est positif (ou qui sont arrivés à bord d'un aéronef et qui présentent des symptômes d'une maladie transmissible pouvant constituer un risque grave pour la santé publique). Les éléments suivants devraient être prévus :

Un personnel médical désigné et un endroit pour l'examen des cas suspects, une aire d'isolement et de quarantaine (pour l'aéronef et les voyageurs) , un matériel de protection individuelle pour tous les professionnels de la santé (et d'autres personnes) potentiellement à risque, le transport vers un service médical approprié ;

Dépistage

En collaboration avec l’Autorité de santé publique:

- Mettre en place un système pour incorporer les résultats des dépistages aux aéroports avec les systèmes nationaux de surveillance et de compte rendu de flambées de maladies spécifiées.
- **Définir une logistique**, notamment en ce qui concerne les bagages, la sûreté et les formalités de douane pour les voyageurs provenant de l’étranger, les cas suspects et les contacts asymptomatiques

Dépistage

En collaboration avec l'Autorité de santé publique:

- Etablir des critères clairs permettant de formuler des recommandations de déni de voyage, incluant des principes juridiques et des mesures à prendre à la suite d'une telle recommandation
- Mettre sur pied un système pour la mise en œuvre, avec des préavis très courts, de mesures de dépistage pour le personnel des aéroports et des compagnies aériennes. Ces mesures peuvent inclure une auto-évaluation à domicile, conformément aux directives de l'autorité de santé publique.

Fermeture ou non de l'aéroport

La fermeture d'un aéroport ne devrait être envisagée que dans des circonstances exceptionnelles. Les États contractants pourraient envisager de fermer un aéroport au trafic régulier de voyageurs lorsque l'aéroport est situé à l'intérieur ou à proximité d'une région où sévit une maladie transmissible qui peut constituer un risque grave pour la santé publique.

Les aéroports devraient mettre en place des méthodes leur permettant de continuer à fonctionner avec un personnel considérablement réduit.



ICAO

UNITING AVIATION



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU